

l'étranger; vous devez vendre ici." Il serait très avantageux pour quelques fabricants de se coaliser et de fixer le prix auquel ils devront acheter le bois à pulpe, et de fixer le prix de l'article d'après le tarif désavantageux adopté par le Canada.

L'honorable M. POWER : Est-ce qu'on n'invoqua pas la même raison lorsqu'il s'est agi d'imposer un droit d'exportation sur les billots expédiés de la province d'Ontario ?

L'honorable M. McMULLEN : Ecoutez ! écoutez !

L'honorable M. EDWARDS : Mon honorable ami dit : " Ecoutez ! écoutez ! " Je n'ai pas oublié cette petite question, et j'y répondrai plus tard.

L'honorable M. POWER : Je m'occupe de la question sans parti pris, et je désire être renseigné.

L'honorable M. EDWARDS : Comment cela pourrait-il avoir le même effet ? Comment les résultats pourraient-ils être les mêmes ?

L'honorable M. POWER : Voici. Il y avait des scieries dans la province d'Ontario, et leurs propriétaires pouvaient prétendre que si ceux qui faisaient des billots étaient incapables de les exporter aux Etats-Unis, les marchands de bois canadiens pourraient les acheter au prix qu'il leur conviendrait d'offrir. Que le billot ait six pouces ou deux pieds de diamètre, le principe reste le même.

L'honorable M. EDWARDS : Je savais que l'honorable sénateur n'était pas un expert dans l'espèce. On ne craignit pas alors le résultat que prévoit mon honorable ami. Ontario avait vendu plusieurs de ses coupes forestières à certaines conditions, sans aucune restriction relative à l'exportation du bois de construction, et Ontario fit une loi injuste, une loi qui privait les acheteurs des coupes forestières du droit qu'ils avaient obtenu en les achetant. J'admets qu'Ontario avait le droit de faire cela; mais j'ai toujours prétendu et je prétends encore qu'Ontario commit une faute en adoptant cette mesure. Et laissez-moi vous dire qu'Ontario fit une perte sèche dans cette transaction.

L'honorable M. ROSS (Middlesex) : Comment ?

L'honorable M. McMULLEN : Ecoutez ! écoutez !

L'honorable M. EDWARDS : Le fait est que les billots des bords de la baie Georgienne se vendent mieux que le bois scié et fabriqué.

L'honorable M. ROSS (Middlesex) : Sciez-vous les billots pour rien ?

L'honorable M. EDWARDS : Les billots se vendent plus cher que le bois scié parce qu'on peut les transporter aux Etats-Unis pour la moitié du prix payé pour le transport du bois scié. Les déchets du moulin servent, à Saginaw, à faire du sel et d'autres choses, et les billots valent d'autant plus. Aussi les marchands de bois des Etats-Unis peuvent payer plus cher pour les billots que pour le bois scié. Si le Canada n'a pas perdu d'argent en appliquant sa politique, soyons logiques, et quand notre beurre, notre fromage et autres produits destinés à l'exportation sont transportés à Montréal, engageons-y des hommes pour les manipuler, payez-les pour que le Canada garde l'argent qui leur sera payé. Les deux cas sont semblables. Cela a pu être approuvé par certains hommes, mais les hommes d'affaires n'envisageront jamais la question sous un aspect aussi encourageant.

L'honorable M. McMULLEN : Nous vous répondrons un peu plus tard.

L'honorable M. EDWARDS : Mon honorable ami pourra difficilement me répondre.

L'honorable M. McMULLEN : Pas le moins du monde.

L'honorable M. EDWARDS : Mon honorable ami peut faire des assertions, mais il ne peut répondre aux miennes.

L'honorable M. CASGRAIN : Nous jugeons de cela.

L'honorable M. EDWARDS : Mon honorable ami qui a soulevé cette question, est, et a toujours été un respectable fabricant de bois. Je lui ai demandé s'il avait jamais blâmé la vente du bois scié aux Etats-Unis, en Angleterre ou dans